


Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le 
ID : 048-200069151-20240912-DELIB_2024_098-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 12 septembre 2024 à 18 heures

Date de Convocation 05 septembre 2024

Membres en exercice : 35 Présents : 24 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 12 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Edith MALLET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Flore THEROND, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2024-098 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°2 de 2024 du Budget principal de la Communauté de communes et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Cette décision modificative n° 2 de 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à – 6 367,00€, portant à 7.426 570,00€ le budget total de la section de fonctionnement en 2024.

La décision modificative consiste en premier lieu à un ajustement nécessaire des crédits du FPIC, à une diminution des crédits pour créances éteintes et à une augmentation de crédit pour les intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie. A noter un virement de crédit à la section de d'investissement pour 8 500,00 euros. :

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 048-200069151-20240912-DELIB_2024_098-DE

DÉPENSES	BP 2024	DM N°1	DM N°2	TOTAL 2024
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	713 778,26	- 42 500,00	- 500,00	670 778,26
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 272 150,87			2 272 150,87
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 655 797,78		- 16 843,00	1 638 954,78
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 944 632,83	4 800,00	- 2 956,00	1 946 476,83
66 - CHARGES FINANCIÈRES	78 000,00	210,00	5 432,00	83 642,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00			8 500,00
042 - SECTION À SECTION	537 567,26			537 567,26
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	260 000,00		8 500,00	268 500,00
Total dépenses de fonctionnement	7 470 427,00	- 37 490,00	- 6 367,00	7 426 570,00

Les principaux ajustements en recettes concernent les remboursements de l'assurance statutaire ou des indemnités journalières perçues pour les agents en arrêt maladie, et le réajustement des recettes du FPIC lié à la notification préfectorale intervenue dans l'été.

RECETTES	BP 2024	DM N°1	DM N°2	TOTAL 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	231 860,20			231 860,20
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	968 100,87			968 100,87
73 - IMPÔTS ET TAXES	954 949,78	2 683,00	- 11 367,00	946 265,78
731- FISCALITE LOCALE	3 175 569,56	- 45 861,00		3 129 888,56
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 691 972,99	5 508,00		1 697 480,99
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	168 300,00			168 300,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00			100,00
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	36 178,02		5 000,00	41 178,02
042 - SECTION À SECTION	243 395,58			243 395,58
Total recettes de fonctionnement	7 470 427,00	- 37 490,00	- 6 367,00	7 426 570,00

- **Section d'investissement**

Cette décision modificative s'équilibre en section d'investissement à **119 159,78€**, portant à **4 303 493,78 €** le budget total de la section d'investissement en 2024.

Les principaux ajustements en dépenses sont les suivants :

- Intégration des frais d'études en opération d'ordre patrimoniales pour les biens crèche et stade de Florac-Trois-Rivières.
- Réajustement de crédits pour les opérations liées à la réhabilitation du Rochefort et à la rénovation aire des gens du voyage.

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	TOTAL 2024
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	529 620,81			529 620,81
040- section à section	233 395,58			233 395,58
041 – Opérations patrimoniales			77 048,66	77 048,66
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	179 000,00			179 000,00
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	77 328,07			77 328,07
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL	21 160,68			21 160,68
1506 - TRAVAUX DI	14 772,55			14 772,55
1507- HABITER MIEUX	5000,00			5000,00
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	328 037,00	180 000,00		148 037,00
1802 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 483,00			1 483,00
1805 –EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 600,00			7 600,00
1807 - RENOVATION AIRE DES GENS DU VOYAGE	55 488,87		26 111,12	81 599,99
2102 –NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES	1 973 729,26	150 000,00	16 000,00	2 139 729,26
2104- AMENAGEMENT BIT WC PUBLIC LA MALENE	3 252,00			3 252,00
9012 -INFORMATIQUE LOGICIELS	49 466,18	10 000,00		59 466,18
9018 -ACQUISITION MOBILIER	100 000,00	20 000,00		120 000,00
9050 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE SUR CAUSSE MEJEAN		605 000,00		605 000,00
Total dépenses d'investissement	3 579 334,00	605 000,00	119 159,78	4 403 493,78

Les principaux ajustements en recettes sont le réajustement des crédits ouverts en FCTVA, la subvention DETR obtenu pour la rénovation d'aire accueil des gens du voyage, le virement de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre liées à l'intégration des frais d'études des biens de la crèche et du stade de foot de Florac-Trois-Rivières.

Chapitre	BP 2024	DM 1	DM 2	Total
021 – Virement de la section de fonctionnement	260 000,00		8 500,00	268 500,00
040- section à section	537 567,26			537 567,26
041 – Opérations patrimoniales			77 048,66	77 048,66
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	367 199,09	28 680,00	6 411,12	402 290,21
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 911 573,87	- 28 680,00	27 200,00	1 938 773,87
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	442 000,00			442 000,00
45822104 – AMENAGEMENT BIT LA MALENE	60 993,78			60 993,78
4582905 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE SUR CAUSSE MEJEAN		605 000,00		605 000,00
Total recettes d'investissement	3 579 334,00	605 000,00	119 159,78	4 403 493,78

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°2 de 2024 du Budget principal ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
François ROUYEROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.